



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture  
Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

Nîmes, le 26 septembre 2016

**ARRETE N° 30-2016-09-26-001**

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique parcellaire relative aux servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'ouvrage de transport de gaz naturel, par GRT gaz sur le territoire des communes de Beaucaire et de Fourques

**Le préfet du Gard,  
chevalier de la légion d'honneur,**

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L 131-1 à L 132-4 et R 131-1 à R 132-4 ;

Vu le code de l'environnement, chapitre V du Titre V et du Livre V et notamment les articles L 555-27, L 555-28 portant sur le dimensionnement des servitudes et la remise en état après travaux et R 555-35 portant sur la procédure d'expropriation afin d'imposer les servitudes ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'énergie, chapitre III du titre III du livre IV et notamment les articles L 433-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 ;

Vu le décret n°2004-251 du 19 mars 2004 modifié relatif aux obligations de service public dans le secteur du gaz ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2004 portant autorisation de transport de gaz pour l'exploitation des ouvrages dont la propriété a été transférée à Gaz de France (service national) ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014027-0011 du 27 janvier 2014 portant autorisation et déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement du renforcement par la Symadrem des digues du Rhône en rive droite entre Beaucaire et Fourques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2016-04-25-006 du 25 avril 2016 relatif à l'autorisation de construction et d'exploitation des déviations de canalisation de transport de gaz naturel suivantes :

2 déviations de 70 mètres et 500 mètres de l'antenne de Beaucaire DN 100 à Beaucaire (30), 1 déviation de 4 km de l'antenne de Fourques Rhône Ouest DN80 à Fourques (30), 1 déviation de 90 mètres de l'antenne Beaucaire (30) – Arles (13) DN150 à Fourques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2016-04-25-008 du 25 avril 2016 déclarant d'utilité publique les travaux de déviation et d'exploitation de ces mêmes canalisations :

2 déviations de 70 mètres et 500 mètres de l'antenne de Beaucaire DN 100 à Beaucaire (30), 1 déviation de 4 km de l'antenne de Fourques Rhône Ouest DN80 à Fourques (30), 1 déviation de 90 mètres de l'antenne Beaucaire (30) – Arles (13) DN150 à Fourques et instituant les servitudes en application de l'article L 555-27 du code de l'environnement, et emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Beaucaire, et emportant la mise en compatibilité plan d'occupation des sols de la commune de Fourques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2016-04-25-009 du 25 avril 2016 instituant les servitudes d'utilité publique en application des articles L 555-16 et R555-30b) du Code de l'environnement à proximité des déviations de canalisation de transport de gaz :

2 déviations de 70 mètres et 500 mètres de l'antenne de Beaucaire DN 100 à Beaucaire (30), 1 déviation de 4 km de l'antenne de Fourques Rhône Ouest DN80 à Fourques (30), 1 déviation de 90 mètres de l'antenne Beaucaire (30) – Arles (13) DN150 à Fourques ;

Vu les délibérations respectives des communes de Beaucaire et de Fourques approuvant la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec cet ouvrage ;

Vu la demande de GRTgaz reçue le 25 juillet 2016 demandant de prescrire l'enquête parcellaire préalable à la prise d'un arrêté de cessibilité instituant les servitudes légales permettant l'implantation de l'ouvrage susvisé sur les communes de Fourques et de Beaucaire ;

Vu les pièces du dossier produites par le maître d'ouvrage pour chaque commune concernée et notamment :

- une notice explicative et l'indication des servitudes demandée, ainsi qu'une notification individuelle,
- les plans et états parcellaires,
- la liste des propriétaires et tableau indiquant les parcelles intéressées ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2016 ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

En vue des travaux de construction et d'exploitation de l'ouvrage de transport de gaz, exploité par GRT gaz sur le territoire des communes de Beaucaire et de Fourques :

2 déviations de 70 mètres et 500 mètres de l'antenne de Beaucaire DN 100 à Beaucaire (30), 1 déviation de 4 km de l'antenne de Fourques Rhône Ouest DN80 à Fourques (30), 1 déviation de 90 mètres de l'antenne Beaucaire (30) – Arles (13) DN150 à Fourques,

il sera procédé à une enquête publique parcellaire pour imposer les servitudes prévues à l'article L 555-27 du code de l'environnement ;

#### **Article 2 :**

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Beaucaire et en mairie de Fourques pendant 16 jours consécutifs, du jeudi 03 novembre 2016 au vendredi 18 novembre 2016 inclus à 16h30, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux :

mairie de Beaucaire : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00  
fermée le samedi et le 11 novembre 2016

mairie de Fourques : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H00  
fermée le samedi et le 11 novembre 2016

et consigner éventuellement ses observations sur les registres.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Fourques, siège de l'enquête (Hôtel de ville A l'attention de M. Gilbert PHEULPIN commissaire enquêteur Rue Etienne Courlas 30300 FOURQUES) qui les joindra aux registres respectifs.

### **Article 3 :**

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur au titre de la présente enquête :

Monsieur Gilbert PHEULPIN,  
Officier de gendarmerie retraité, ingénieur sécurité et responsable sécurité.

Le commissaire enquêteur siègera et recevra personnellement les personnes intéressées et les observations du public aux dates ci-après :

en mairie de Fourques :

jeudi 03 novembre (jour d'ouverture de l'enquête) de 9h00 à 12h00 ;

vendredi 18 novembre (jour de clôture de l'enquête) de 14h00 à 16h30

en mairie de Beaucaire :

mercredi 9 novembre de 14H00 à 16h30

### **Article 4 :**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par chacun des maires respectifs et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble des pièces (dossiers d'enquête déposés dans les mairies, accompagné du registre et pièces annexées) avec son rapport et ses conclusions au Préfet du Gard, bureau de l'urbanisme et des affaires foncières, dans un délai d'un mois.

### **Article 5 :**

Notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire dans chacune des mairies respectives sera faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires dont la liste figure audit dossier lorsque leur domicile est connu ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

Ces propriétaires seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité telles qu'elles sont énumérées par le décret 55-22 du 4 janvier 1955 ou, à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.



En cas de domicile inconnu, la notification sera faite en double copie au maire qui en fait afficher une et le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural.

#### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Beaucaire et en mairie de Fourques, 8 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Un avis portant à la connaissance du public les informations figurant dans le présent arrêté sera publié par chaque maire respectif, par voie d'affiches et éventuellement, par tout autre procédé en usage dans ces deux communes.

Cet avis d'enquête sera en outre inséré par mes soins, en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux paraissant dans tout le département.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat de publication et d'affichage établi respectivement par le maire de Beaucaire et par le maire de Fourques, et par un exemplaire des journaux qui sera joint au dossier d'enquête.

#### **Article 7 :**

La publication du présent arrêté est faite notamment en vue de l'application de l'article L 311-1 à l'article L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduit :

Article L 311-1 : En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers, soit l'avis d'ouverture d'enquête, soit l'arrêté déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Article L 311-2 : Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus dans un délai d'un mois fixé par l'article R 311-1, d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Article L 311-3 : Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2, seront en demeure dans un délai d'un mois fixé par l'article R 311-2 de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi, en vertu des dispositions de l'article R311-3, ils seront déchus de tous droits à indemnités.

#### **Article 8 :**

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture, et affiché immédiatement à la diligence des maires des communes de Beaucaire et de Fourques.

**Article 9 :**

Au terme de l'enquête, le préfet du Gard est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, sur proposition du bénéficiaire de l'autorisation, la liste des parcelles qui devront être frappées de servitudes.

**Article 10 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le maire de Beaucaire,
- Monsieur le maire de Fourques,
- Monsieur le directeur de GRTgaz,
- Monsieur le commissaire enquêteur,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

**Article 11 :**

Toute contestation de cet arrêté devra intervenir dans les 2 mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Nîmes.

Nîmes, le 26 SEP. 2016

pour le préfet, par délégation  
le secrétaire général



François LALANNE



Vu pour être annexé à  
mon arrêté de ce jour  
Nîmes, le 26 SEP. 2016

# CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Commune de BEUCAIRE-(30)

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

François LALANNE

# RENFORCEMENT DIGUE DU RHONE

## DN 100

# PLAN PARCELLAIRE ET DE POSE

Du PK: 0.000 au PK:0.441

11251-2000-Z3

	Etabli par	Date	Vérifié par	Date	Approuvé par	Date	
Etudes							
Réalisation	ATGTSM 511 Route de Seds-Technoparc-Bat.14 13127 VITROLLES Tel:04.42.46.14.15 atgism.vitrolles@orange.fr	Oct.2014	L.MAURY	Oct.2014	D.MOSBRUCKER	Oct.2014	
Indice	Initiateur	Date	Objet		Etabli par	Vérifié par	Validé par
0	A.T.G.T.S.M.	Oct.2014	Création		L.M		D.M
Echelle		Code Technique	Référence			Indice	
1:2000		X	11251-2000-Z3			0	

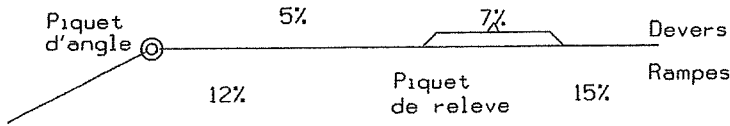
### CENTRE D'INGENIERIE

7, rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS Cedex - Tél. : 01 56 04 01 00 - Fax : 01 56 04 01 99 - www.grtgaz.com  
GRTgaz - SA au capital de 500 000 000 euros - RCS Paris 440 117 620

Ce document est la propriété de GRT Gaz, il ne peut être reproduit ou divulgué sans autorisation.

# LEGENDE

## TRACE



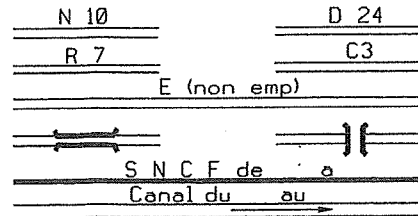
Les obstacles ou constructions de caractère exceptionnel non mentionnés dans cette légende seront indiqués en toutes lettres sur le plan

## LIMITES ADMINISTRATIVES

---+---+---+---+ COMMUNES
----- LIEUX DITS
----- LIMITES DE CULTURE
----- SECTIONS
----- PARCELLES

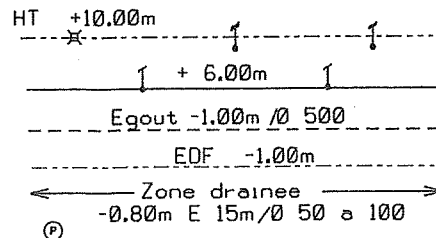
## VOIES DE COMMUNICATION

ROUTE NATIONALE CHEMIN DEPARTEMENTAL  
 CHEMIN RURAL ou COMMUNAL  
 CHEMIN D'EXPLOITATION  
 PASSAGE SUPERIEUR PASSAGE INFERIEUR  
 LIGNE de CHEMIN de FER S.N.C.F.  
 CANAL FLEUVE et RIVIERE NAVIGABLE



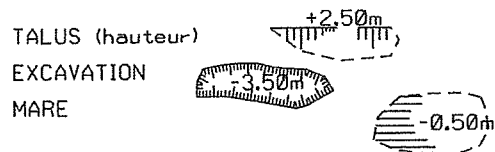
## CABLES-CANALISATIONS

LIGNE ELECTRIQUE HT MT BT  
 POSTES et TELECOMMUNICATIONS  
 CANALISATION SOUTERRAINE  
 CABLE SOUTERRAIN  
 DRAINAGE  
 PRISE DE POTENTIEL



## ACCIDENTS DE TERRAIN

FOSSE (profondeur) Fosse -1.00m  
 DEBLAI (profondeur maxi)  
 REMBLAI (hauteur maxi)



## VEGETATION CULTURES

LABOUR HERBAGE FRICHE (L) (H) (F)  
 JARDIN VERGER MARAICHER (J) (V) (M)  
 PEPINIERE SEMI (Pp)  
 VIGNE (Vv)  
 ARBRE ISOLE (A)

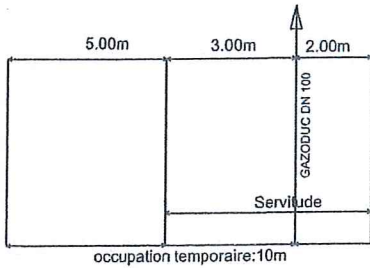
HAIE (H)  
 HAIE AVEC ARBRES (HA)  
 MARAIS (M)  
 BOIS (B)  
 BROUSSAILLES (BS)

## BATIMENTS-CONSTRUCTIONS DIVERS

CONSTRUCTION		RESERVOIR	
HANGAR		CLOTURE LEGERE	
CALVAIRE ou MONUMENT		CLOTURE EN DUR	
CIMETIERE		MUR DE SOUTÈNEMENT	

## BANDE DE SERVITUDE

### 1°) Cas général



#### Légende:

- Gaz transport projeté
- - - Gaz transport existant
- PROJETS SYMADREM
- - - NOUVELLE EMPRISE SYMADREM au 31-10-2014

Plan de deviation établi suivant fichier :

Plan des emprises\_ver7B.DGN du 31-10-2014 fourni par GRTGaz

ALTITUDES

NUMEROS DES REPERES

LONGUEUR SUIVANT LA PENTE

LONGUEUR CUMULEE DANS LA COMMUNE

P.K.(A L'HORIZONTALE)

ALIGNEMENTS ET COUDES

TRACE  
PLANIMETRIE  
PARCELLAIRE

ECHELLE : 1/2 000

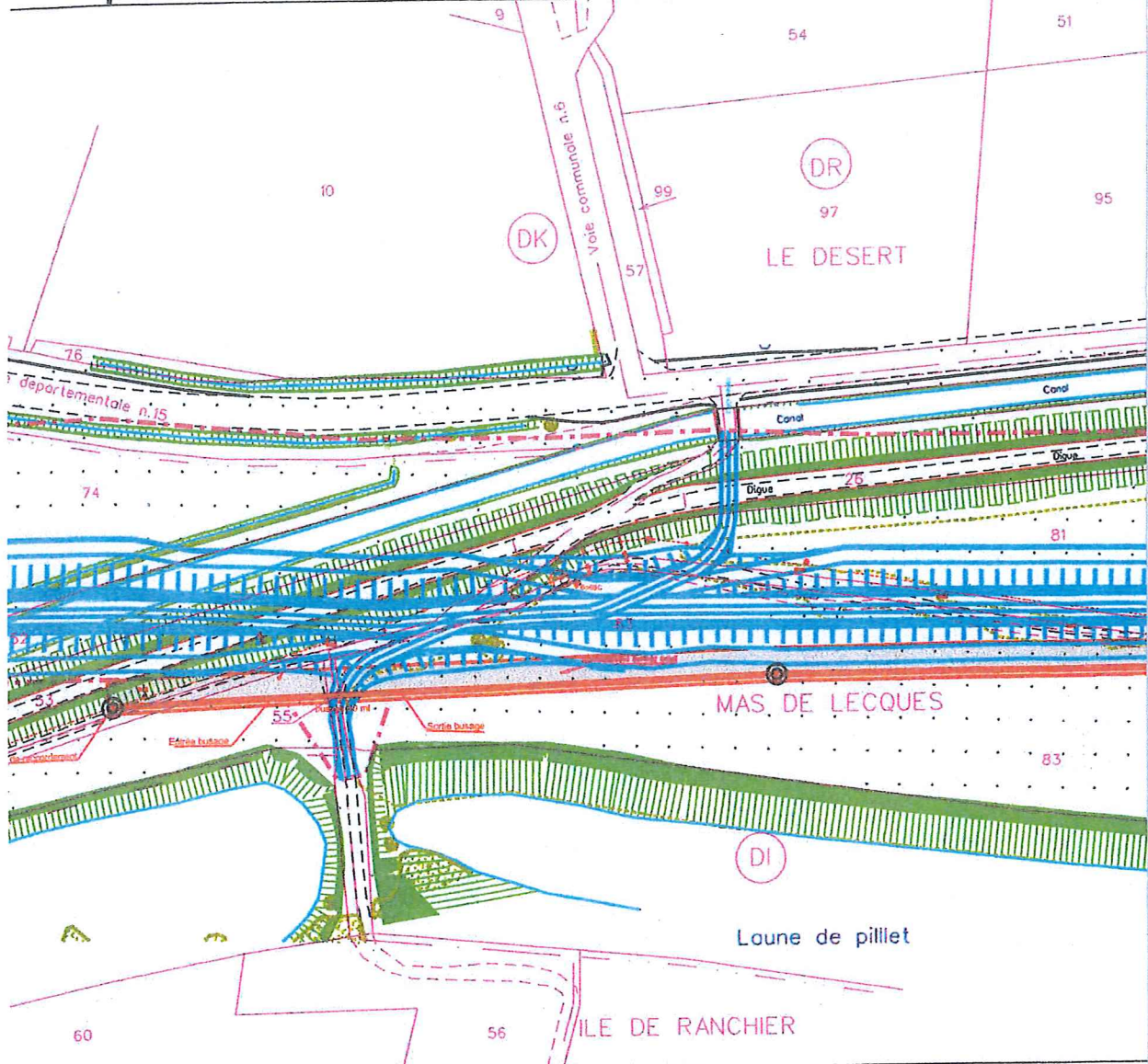
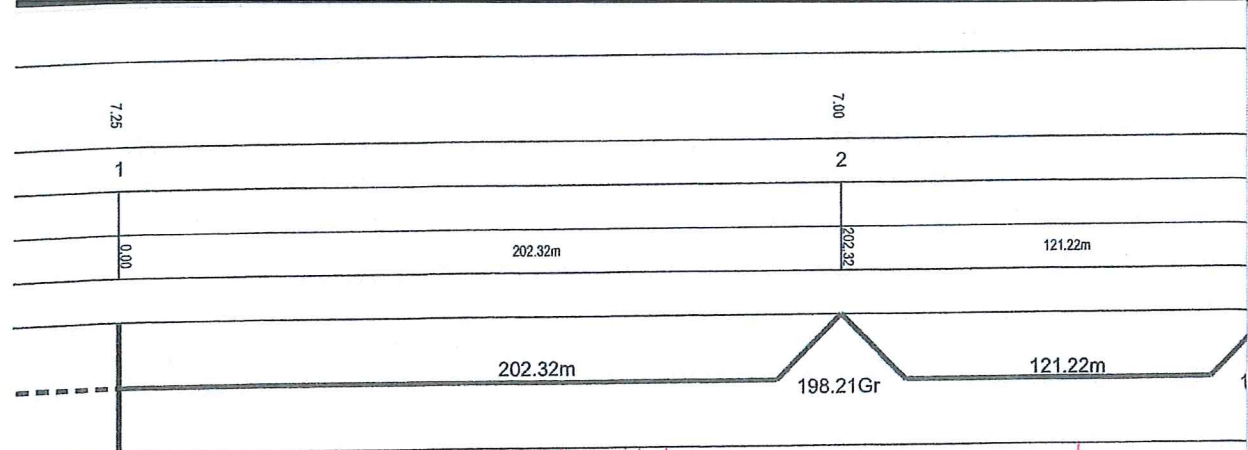
NUMEROS DE PARCELLE

LONGUEUR TRAVERSEE

SECTIONS CADASTRALES

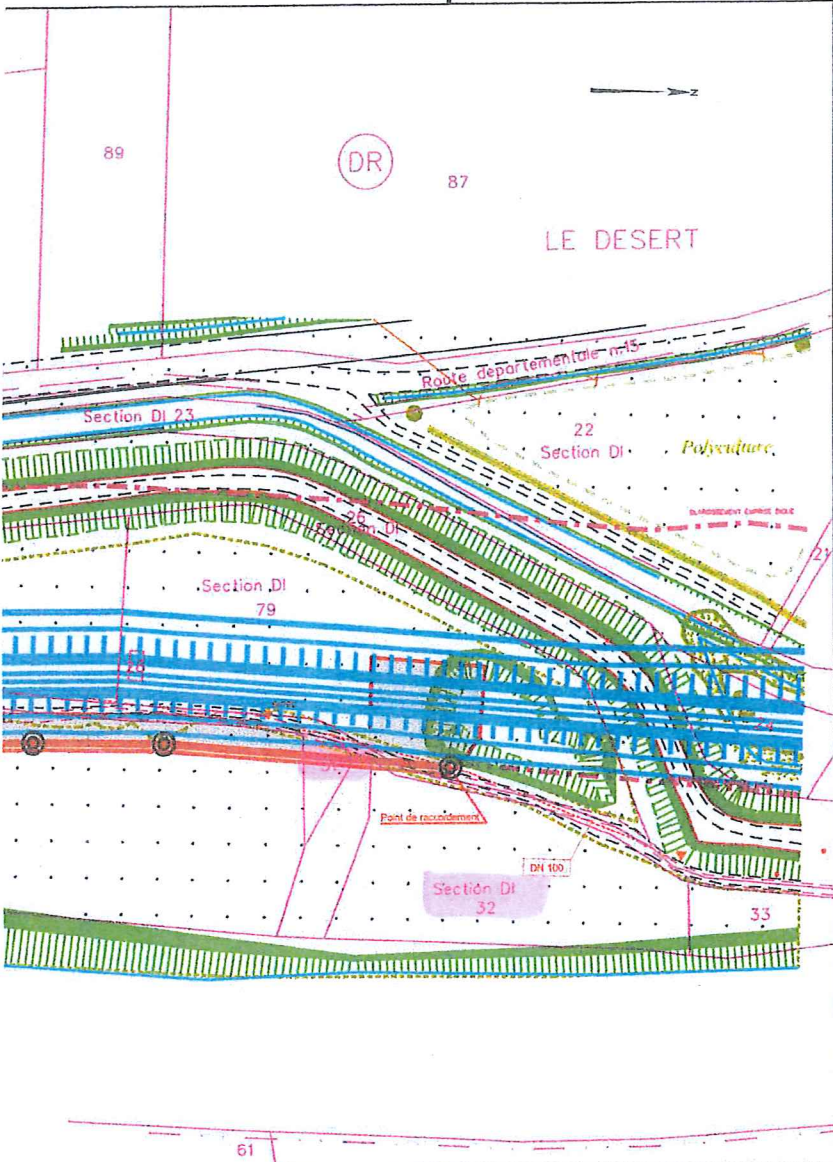
PROTECTIONS A METTRE EN PLACE





53	DP	54	55	83
9	14	44	4	331
DK				DI

6.95	7.45	7.25
3	4	5
323.54	360.40	440.88
36.86m	80.49m	
98.34Gr	195.39Gr	



61	31	79
	13	16



## Tableau indicatif des parcelles

AFFAIRE : A2166  
 CANALISATION : DN100  
 DEPARTEMENT : 30  
 COMMUNE : 30032  
 N° de la feuille : 1

Déviations des antennes de Beaucaire, de Fourques-Rhone Ouest et Beaucaire-Arles (30)  
 Déviation de l'antenne de BEAUCAIRE DP - SAINT JOSEPH à BEAUCAIRE (30)  
 GARD  
 BEAUCAIRE

N° d'ordre	Designation		Lieu-dit	Nature des terrains	Longueur traversée en mètres	Surface servitude forte	Surface servitude faible	Noms, prénoms et adresses des propriétaires		Observations
	Cadastrale	Section						Inscrits à la matrice des rôles	Réels ou présumés tels	
005	DI	31	MAS DE LECQUES	Peuplerait	13.0	57.0		BALDINI Sylvie née LAPORTE 30 rue du Chateau - 30300 BEAUCAIRE	idem	Succession non réglée
								ROUMIEUX Baptiste (Décédé)	idem	Succession non réglée
								LAPORTE Henri 9 Rue de la Redoute (adresse 1974) - 30300 BEAUCAIRE	idem	Succession non réglée
005	DI	32	MAS DE LECQUES	Peuplerait	0.0	4.0		BALDINI Sylvie née LAPORTE 30 rue du Chateau - 30300 BEAUCAIRE	idem	Succession non réglée
								ROUMIEUX Baptiste (Décédé)		Succession non réglée
								LAPORTE Henri 9 Rue de la Redoute (adresse 1974) - 30300 BEAUCAIRE	idem	Succession non réglée

Vu pour être annexé à  
 mon arrêté de ce jour  
 Nîmes, le ~~26 SEP~~ 2016

Pour le Préfet,  
 le secrétaire général

François LALANNE





Mu pour être annexé à  
mon arrêté de ce jour  
Nîmes, le ~~26 SEP. 2016~~  
**26 SEP. 2016**

# CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Commune de FOURQUES-(30)

Pour le Préfet,  
le secrétaire général,

François LALANNE

# RENFORCEMENT DIGUE DU RHONE

## DN 100

# PLAN PARCELLAIRE ET DE POSE

Du PK: 0.000 au PK:3.807

11251-2000-Z6

	Etabli par	Date	Vérifié par	Date	Approuvé par	Date
Etudes						
Réalisation	ATGSM 511 Route de Seds-Technoparc-Bat.14 13127 VITROLLES Tel:04.42.46.14.15 atgsm.vitrolles@orange.fr	Janv.2015	L.MAURY	Janv.2015	D.MOSBRUCKER	Janv.2015

Indice	Initiateur	Date	Objet	Etabli par	Vérifié par	Validé par
0	A.T.G.T.S.M.	Janv.2015	Création	L.M		D.M
1	A.T.G.T.S.M.	Fev.2015	Ajout des servitudes	L.M		D.M
2	A.T.G.T.S.M.	Mars 2016	Modification PK0-Mise en place des zones de travaux	L.M		D.M
3	A.T.G.T.S.M.	Juin 2016	Modifications cadastrales	L.M		D.M

Echelle	Code Technique	Référence	Indice
1:2000	X	11251-2000-Z6	3

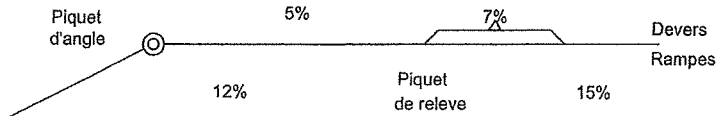
### CENTRE D'INGENIERIE

7, rue du 19 mars 1962 - 92622 GENNEVILLIERS Cedex - Tél. : 01 56 04 01 00 - Fax : 01 56 04 01 99 - www.grtgaz.com  
GRTgaz - SA au capital de 500 000 000 euros - RCS Paris 440 117 620

# LEGENDE

Les obstacles ou constructions de caractere exceptionnel non mentionnes dans cette legende seront indiques en toutes lettres sur le plan

## TRACE



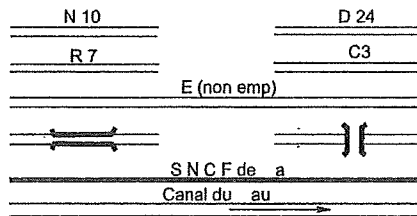
## LIMITES ADMINISTRATIVES

- +---+---+---+ COMMUNES
- SECTIONS
- PARCELLES

- LIEUX DITS
- LIMITES DE CULTURE

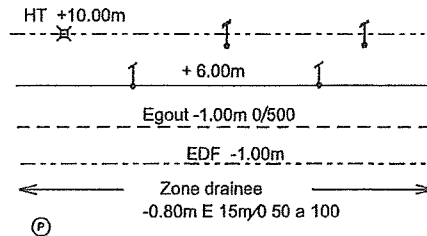
## VOIES DE COMMUNICATION

- ROUTE NATIONALE CHEMIN DEPARTEMENTAL
- CHEMIN RURAL ou COMMUNAL
- CHEMIN D'EXPLOITATION
- PASSAGE SUPERIEUR PASSAGE INFERIEUR
- LIGNE de CHEMIN de FER S.N.C.F.
- CANAL FLEUVE et RIVIERE NAVIGABLE



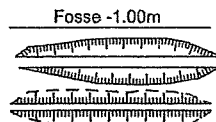
## CABLES-CANALISATIONS

- LIGNE ELECTRIQUE HT MT BT
- POSTES et TELECOMMUNICATIONS
- CANALISATION SOUTERRAINE
- CABLE SOUTERRAIN
- DRAINAGE
- PRISE DE POTENTIEL

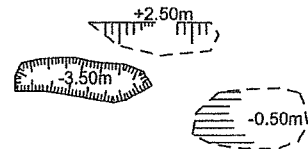


## ACCIDENTS DE TERRAIN

- FOSSE (profondeur)
- DEBLAI (profondeur maxi)
- REMBLAI (hauteur maxi)

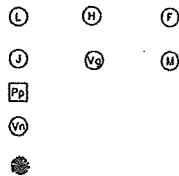


- TALUS (hauteur)
- EXCAVATION
- MARE

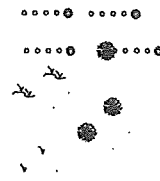


## VEGETATION CULTURES

- LABOUR HERBAGE FRICHE
- JARDIN VERGER MARAICHER
- PEPINIERE SEMI
- VIGNE
- ARBRE ISOLE

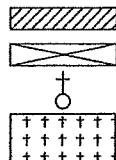


- HAIE
- HAIE AVEC ARBRES
- MARAIS
- BOIS
- BROUSSAILLES

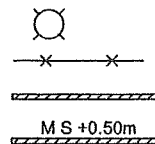


## BATIMENTS-CONSTRUCTIONS DIVERS

- CONSTRUCTION
- HANGAR
- CALVAIRE ou MONUMENT
- CIMETIERE

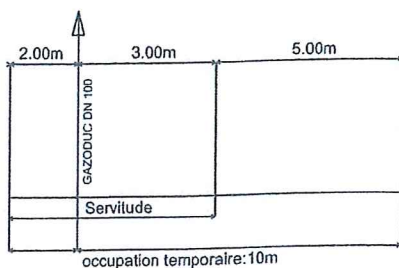


- RESERVOIR
- CLOTURE LEGERE
- CLOTURE EN DUR
- MUR DE SOUTENEMENT







## BANDE DE SERVITUDE

### 1°) Cas général



#### Légende:

-  Gaz transport projeté
-  Gaz transport existant
-  PROJETS SYMADREM
-  NOUVELLE EMPRISE SYMADREM au 31-10-2014

Plan de deviation établi suivant fichier :

Plan des emprises\_ver7B.DGN du 31-10-2014 fourni par GRTGaz

ALTITUDES

NUMEROS DES REPERES

LONGUEUR SUIVANT LA PENTE

LONGUEUR CUMULEE DANS LA COMMUNE

P.K.(A L'HORIZONTALE)

ALIGNEMENTS ET COUDES

TRACE  
PLANIMETRIE  
PARCELLAIRE

ECHELLE : 1/2 000

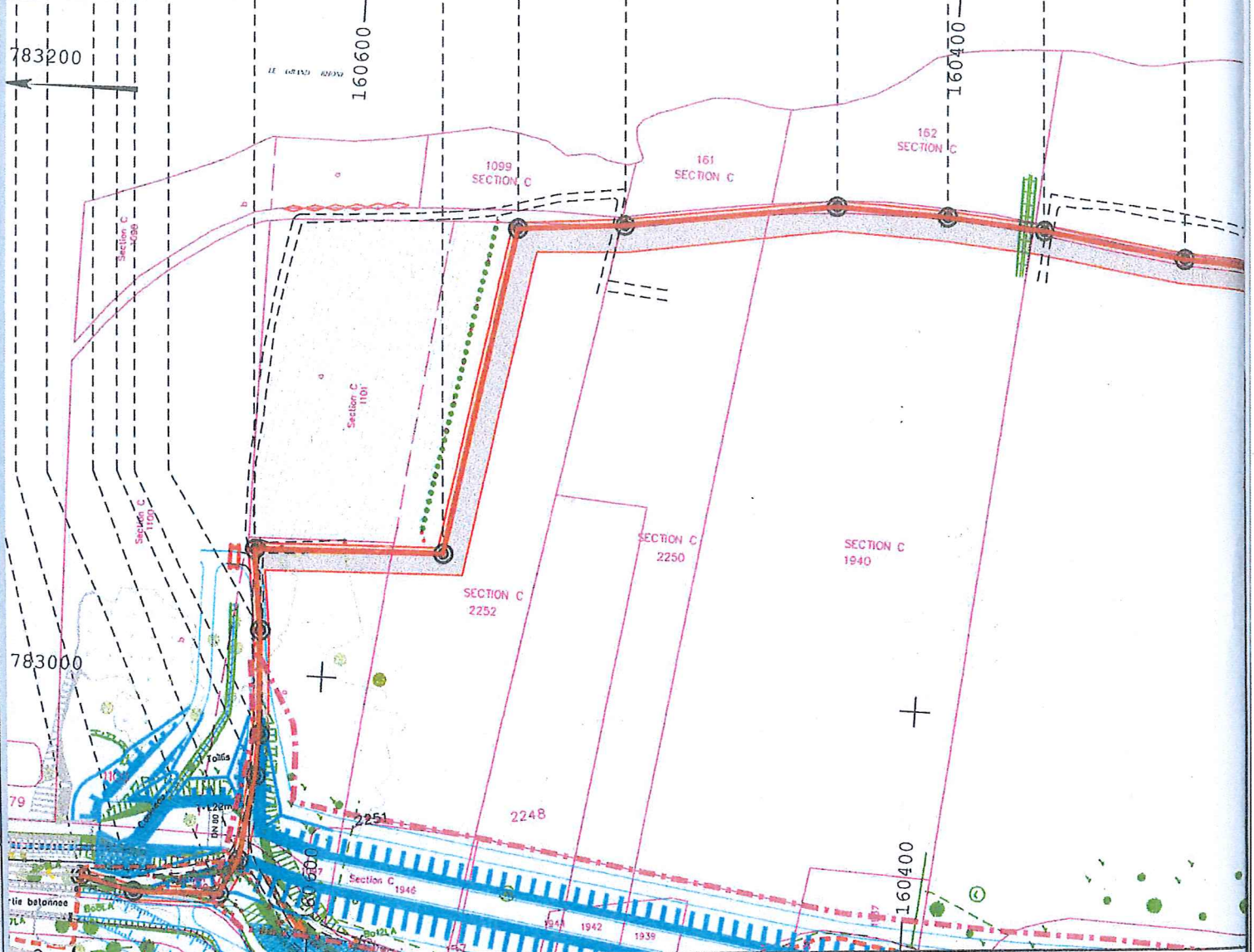
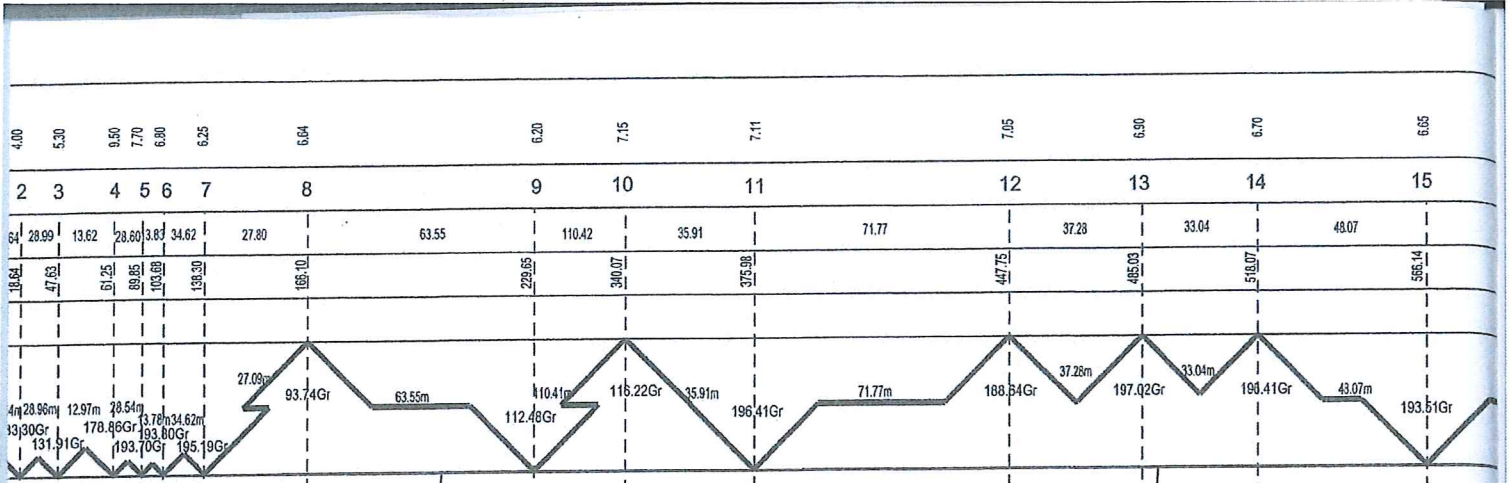
NUMEROS DE PARCELLE

LONGUEUR TRAVERSEE

SECTIONS CADASTRALES

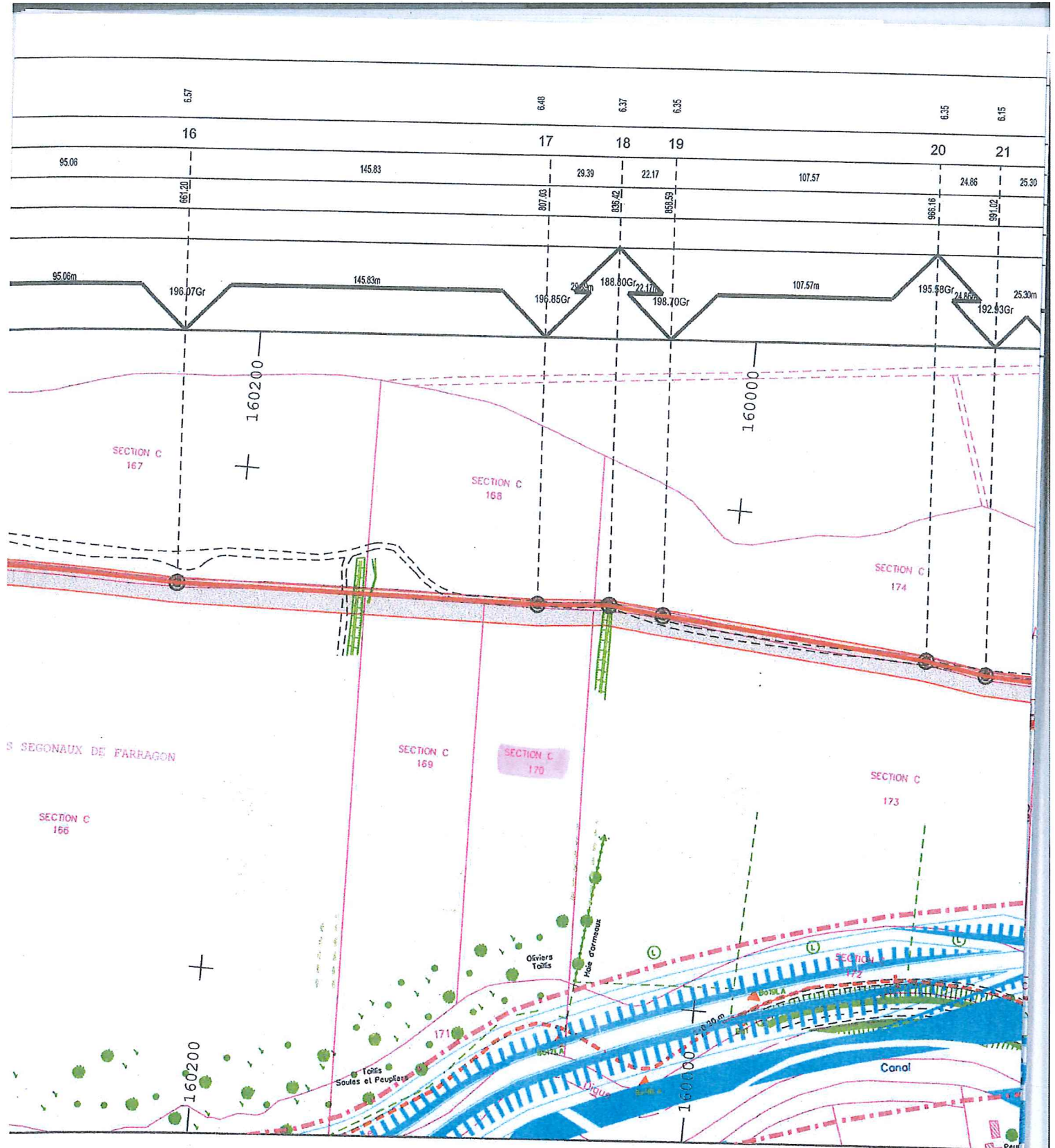
PROTECTIONS A METTRE EN PLACE





449	11097	1100	2252
68	1	142	152

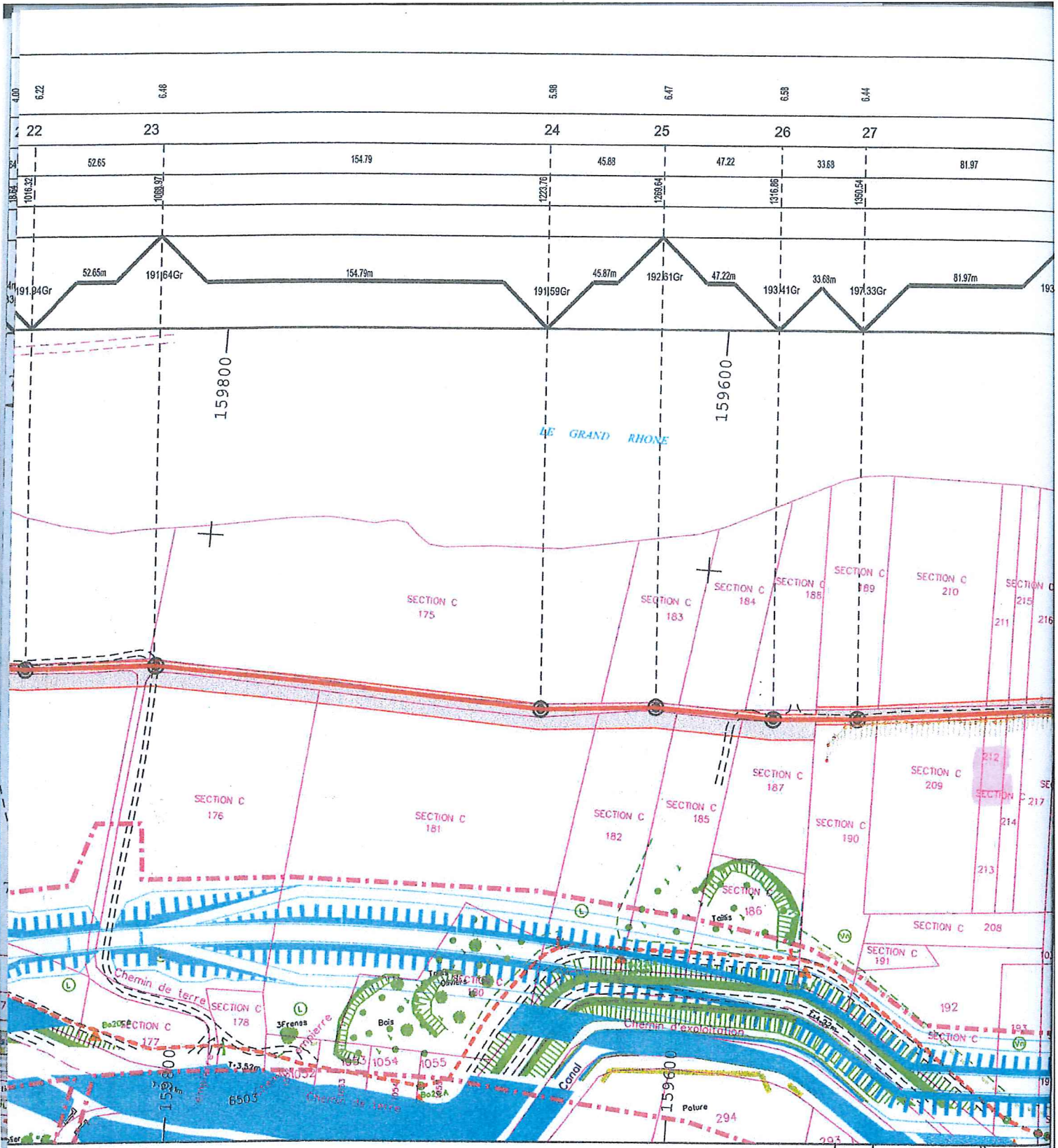
SECTION C



DP

979

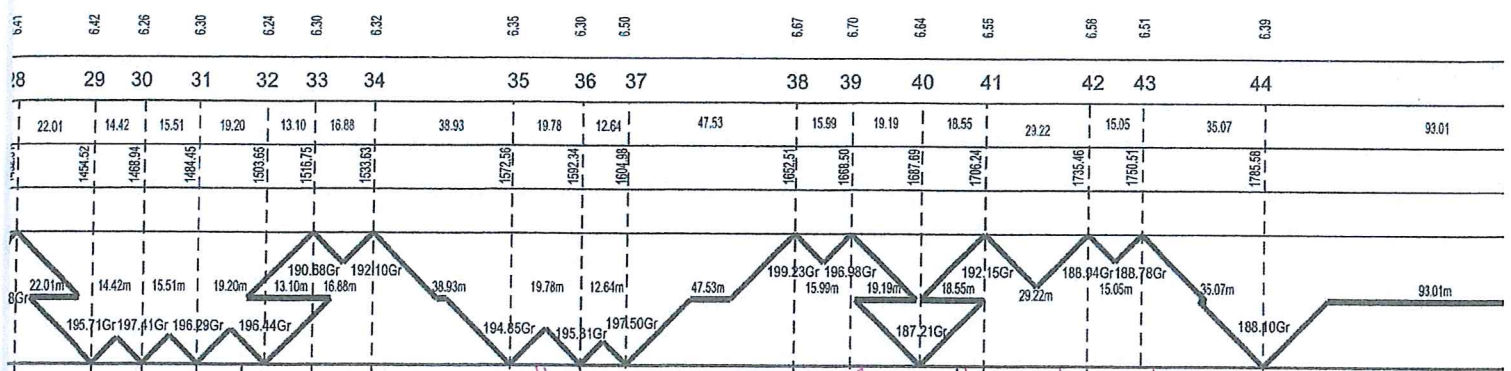




190	209	212
15	43	2

SECTION C





DP	7	229	DP	11	242	DP	4	1010	1013	1016
113	8	230	118	38	38	4	25	15		
	3	233								

SECTION C



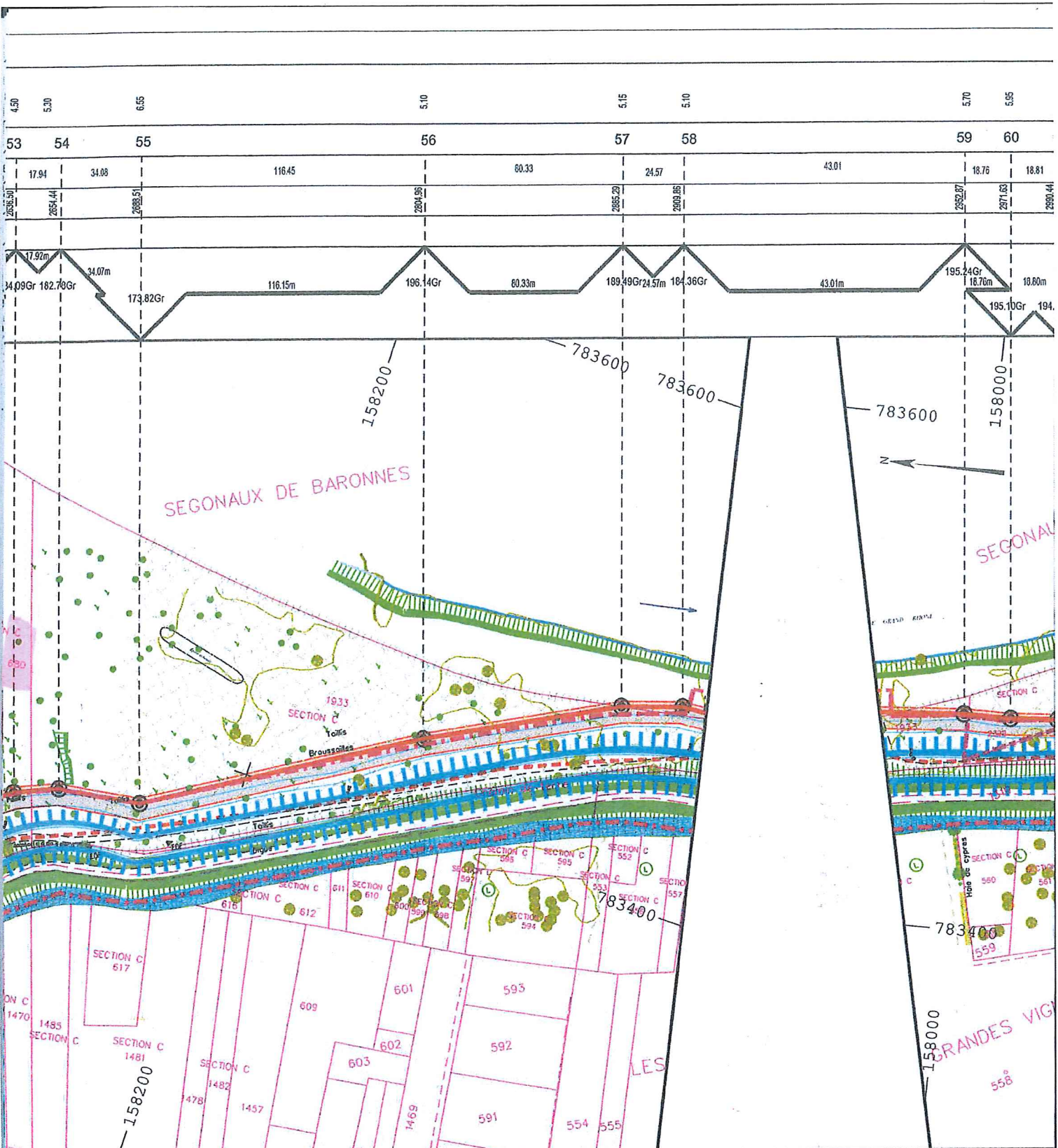






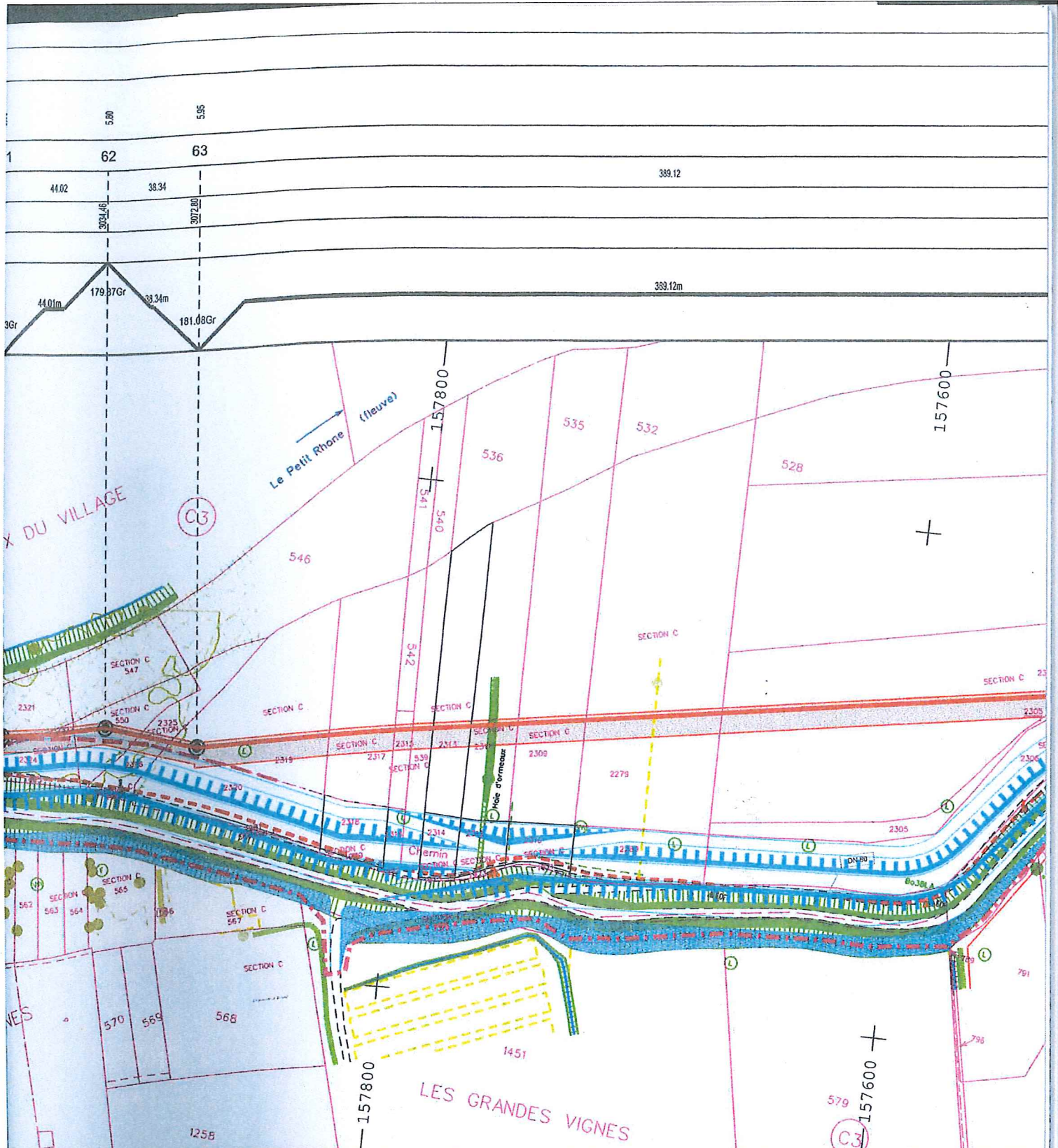
SECTION C





680	1933	DP	1933	2321
13	240	42	27	51





2323	550	2325	2319	2317	2315	539	2313	2311	2309	2279	2301
15	28	13	64	26	7	8	15	19	27	54	164

SECTION C



6.11 6.11 6.18 6.12 6.20 6.05 5.98 5.98 6.05

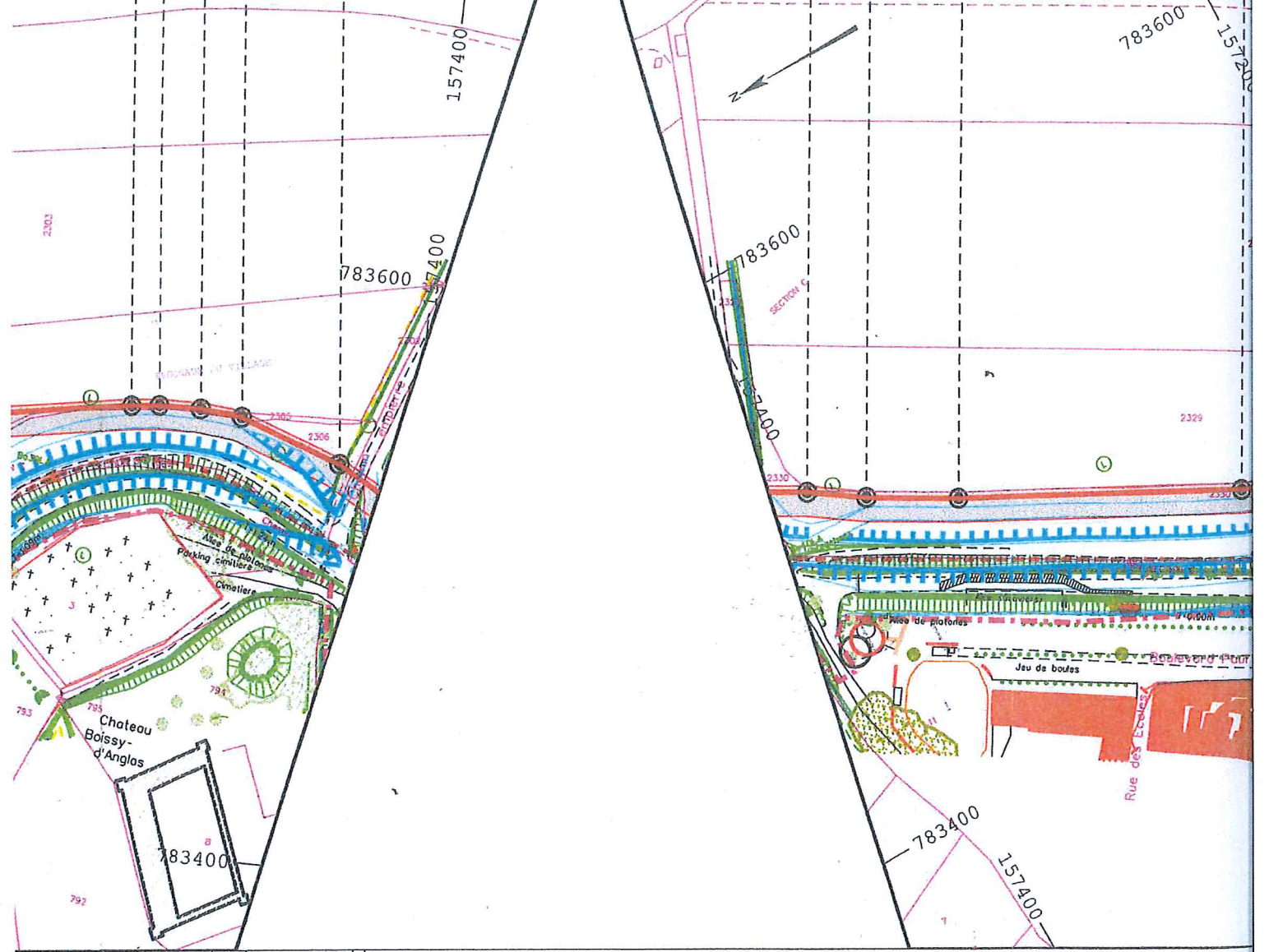
64 65 66 67 68 69 70 71 72

9.49 14.31 14.07 36.89 29.72 20.30 31.05 97.11 3714.86

3465.92 3471.41 3485.72 3499.79 3506.00 3566.40 3586.70 3617.75

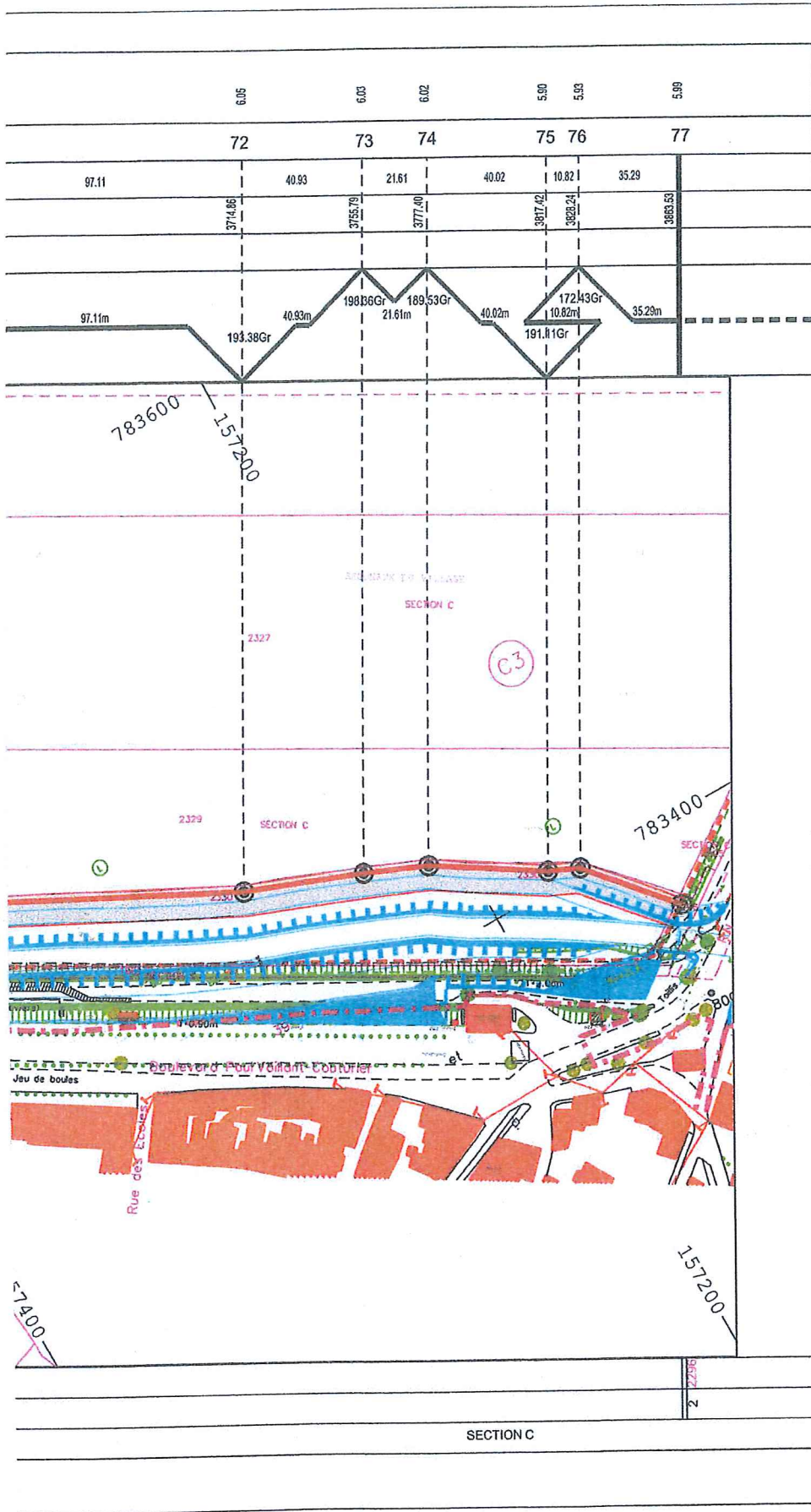
197.41Gr 194.09Gr 192.61Gr 184.81Gr 189.22Gr 194.15Gr 194.93Gr 197.82Gr 193.1

13.43m 11.31m 14.07m 36.89m 29.72m 20.30m 31.05m 97.11m



2305	2301	2305	2306	5 DP	2330
11	32	12	41		315

SECTION C



## Tableau indicatif des parcelles

**AFFAIRE :** A2L66  
**CANALISATION :** DN80  
**DEPARTEMENT :** 30  
**COMMUNE :** 30117  
**N° de la feuille :** 1

Déviations des antennes de Beaucaire, de Fourques-Rhone Ouest et Beaucaire-Arles (30)  
 Déviation de l'Antenne de FOURQUES-RHONE OUEST DN 80  
 GARD  
 FOURQUES

N° d'ordre	Designation		Lieu-dit	Nature des terrains	Longueur traversée en mètres	Surface servitude forte	Surface servitude faible	Norms, prénoms et adresses des propriétaires		Observations
	Section	N°						Inscrits à la matrice des rôles	Reels ou présumés tels	
027	C	702	LES SEGONNAUX DE FARRAGON	Terres	149.0	746.0		ARNAUD Christiane MAS DE LAUDUN - 30300 FOURQUES	idem	Refus de signature Souhaite un changement de tracé
								ARNAUD Elisabeth Chemin Narettes - 30300 FOURQUES	idem	Refus
								ARNAUD Eric Mas Grand Laudin - 30300 FOURQUES	idem	Refus

En joint sera annexé  
 mon arrêté de ce jour  
 Mmes, le

Pour le Préfet,  
 le secrétaire général

François LALANNE



## Tableau indicatif des parcelles

AFFAIRE : A216G  
 CANALISATION : DN80  
 DEPARTEMENT : 30  
 COMMUNE : 30117  
 N° de la feuille : 1

Déviations des antennes de Beaucaire, de Fourques-Rhone Ouest et Beaucaire-Aries (30)  
 Déviation de l'Antenne de FOURQUES-RHONE OUEST DN 80  
 GARD  
 FOURQUES

N° d'ordre	Désignation		Lieu-dit	Nature des terrains	Longueur traversée en mètres	Surface servitude forte	Surface servitude faible	Noms, prénoms et adresses des propriétaires		Observations
	Section	N°						Inscrits à la matrice des rôles	Réels ou présumés tels	
019	C	680	LES SEGONNAUX DE BARONNES	Taillis	13.0	65.0		EYRAUD Jean-Pierre 35 AVENUE DE NIMES - 30300 FOURQUES	idem	Refus de signature Procédure contre le Symadrem
019	C	170	LES SEGONNAUX DE FARRAGON	Terres	45.0	224.0		EYRAUD Maryse née FIDANI 35 AVENUE DE NIMES - 30300 FOURQUES	idem	Refus de signature
019	C	242	LES SEGONNAUX DE FARRAGON	Vignes	11.0	91.0		EYRAUD Jean-Pierre 35 AVENUE DE NIMES - 30300 FOURQUES	idem	Refus de signature
								EYRAUD Maryse née FIDANI 35 AVENUE DE NIMES - 30300 FOURQUES	idem	Idem

## Tableau indicatif des parcelles

AFFAIRE : A2L6G Déviations des antennes de Beaucaire, de Fourques-Rhone Ouest et Beaucaire-Aries (30)  
 CANALISATION : DN80 Déviation de l'Antenne de FOURQUES-RHONE OUEST DN 80  
 DEPARTEMENT : 30 GARD  
 COMMUNE : 30117 FOURQUES  
 N° de la feuille : 1

N° d'ordre	Désignation		Lieu-dit	Nature des terrains	Longueur traversée en mètres	Surface servitude forte	Surface servitude faible	Noms, prénoms et adresses des propriétaires		Observations
	Section	N°						Inscrits à la matrice des rôles	Réels ou présumés tels	
011	C	212	LES SEGONNAUX DE FARRAGON	Vignes	0,0	23,0		ATAL Maria Route de Saint Remy 13150 TARASCON	Idem	Succession non réglée
								ATAL Pascale 7 rue Saint Charles 30000 NIMES	Idem	Idem
								ATAL Sabine 16 RUE Taquin 13200 ARLES	Idem	Idem
								ATAL Valérie 18 Rue Taquin 13200 ARLES	Idem	Idem



## Tableau indicatif des parcelles

AFFAIRE : A216G  
 CANALISATION : DN80  
 DEPARTEMENT : 30  
 COMMUNE : 30117  
 N° de la feuille : 1

Déviations des antennes de Beaucaire, de Fourques-Rhone Ouest et Beaucaire-Arles (30)  
 Déviation de l'Antenne de FOURQUES-RHONE OUEST DN 80  
 GARD  
 FOURQUES

N° d'ordre	Designation		Lieu-dit	Nature des terrains	Longueur traversée en mètres	Surface servitude forte	Surface servitude faible	Noms, prénoms et adresses des propriétaires		Observations
	Section	N°						Inscrits à la matrice des rôles	Réels ou présumés tels	
001	C	705	LES SEGONNAUX DE FARRAGON	Terres	10.0	51.0		CHARRE Jeanne 1 Av. Paul Vaillant Couturier 30300 FOURQUES	Idem	Décédée le 10/04/2016 Succession non réglée
001	C	693	LES SEGONNAUX DE BARONNES	Terres	12.0	61.0		CHARRE Jeanne 1 Av. Paul Vaillant Couturier 30300 FOURQUES	Idem	Idem